

Les modalités d'utilisation du matériel du club.

**{xtypo_warning} Après la première année, chaque membre doit avoir son propre équipement.
{/xtypo_warning}**

- Le club dispose d'un certain nombre d'équipement d'escrime. Sous réserve de disponibilité, les tireurs de la première année (débutants) peuvent l'utiliser moyennant une location de 20€ de septembre à décembre et de 20€ supplémentaires de janvier à juin.
 - Cette redevance est exigible en début de saison en même temps que la cotisation
 - Le membre payera le montant de la location proportionnellement à la date d'arrivée dans le club, au cas où il prendrait la saison en cours
 - Le paiement s'effectue sur le compte BE58 7310 1288 2379 du Fechtclub-Eupen-Escrime avec le message: "Nom du tireur - frais de matériel d'escrime - période du..."
 - Si une épée est brisée durant l'entraînement, il sera réclamé 36 € (prix au 15/08/2010), soit le prix que paye le club pour acheter une nouvelle lame.
 - Chaque membre est responsable de l'équipement d'escrime mis à sa disposition. A la fin de chaque entraînement il doit ranger correctement le matériel à son emplacement. L'épée rendue au Maître d'arme.
 - Lorsque des dommages sont causés à l'équipement, ou simplement constatés, il faut en informer les gestionnaires (Mme Mariane Salavarda, Maître Alain Dispas, Maître 'Pitou' Magnée). Le tireur peut-être redevable au Fechtclub-Eupen-Escrime) des dommages et de la perte du matériel prêté.
 - Le maître d'escrime, le personnel enseignant peut exiger la restitution immédiate ou refuser de prêter un matériel endommagé.
 - Malgré la location possible de matériel la première année, nous recommandons aux membres qui continuent après une période d'essai de 1-2 mois, principalement pour des raisons d'hygiène, d'acquiescer les parties suivantes de l'équipement d'escrime: masque, gant, plastron de protection (pour les filles), fil de corps et épée. Il convient, pour des raisons de sécurité, d'observer que la F.I.E. (Fédération Internationale d'Escrime) a approuvé uniquement les vêtements de sécurité: les vestes et les pantalons avec au moins 800 N et les masques, avec au moins 1600 N. Nous n'acceptons pas de matériel en dessous de normes de la F.I.E.